

Cadre réglementaire

Nombre d'accueils périscolaires non déclarés à la DDCCS 01 :

Nombre d'accueil de loisirs périscolaires (déclarés à la DDCCS 01) :

L'organisateur des accueils de loisirs périscolaires, déclarés à la DDCCS, sollicite une demande d'assouplissement des taux d'encadrement :

Oui non

- si un ou des accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DDCCS de l'Ain, chaque organisateur de ces accueils pourra remplir l'annexe 1 et/ ou 3 de la convention lui permettant d'obtenir une dérogation concernant le fonctionnement de son accueil.

- si un accueil périscolaire n'est pas déclaré auprès de la DDCCS de l'Ain : l'organisateur de cet accueil devra remplir l'annexe 2 ci - jointe, permettant de mesurer sa capacité à assurer la sécurité des mineurs.

Durée du PEDT (3 ans maximum) :

Modalités de renouvellement de la convention et de modification par avenant :
(à préciser)

Signataires du projet :

(a minima le responsable de la collectivité locale et les services de la DDCCS, de la DSDEN, de la CAF)

Date de signature :

Liste des annexes jointes par la collectivité locale :

Liste des annexes réglementaires :

Annexe 1 : Demande dérogation d'assouplissement des taux d'encadrement en accueil de loisirs périscolaire.

Annexe 2 : Engagement de l'organisateur d'un accueil périscolaire non déclaré à assurer la sécurité des mineurs.

Annexe 3 : Demande de dérogation aux fonctions de direction d'un accueil de loisirs périscolaire fonctionnant plus de 80 jours avec plus de 80 mineurs.

Annexe 1
Demande de dérogation au fonctionnement d'un accueil de loisirs périscolaire
déclaré à la DDCS 01

Décret du 2 aout 2013

« A titre expérimental, et pour une durée de trois ans, le taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre du PEDT peuvent être réduits par rapports à ceux prévus par l'article R 227-16 du CASF, sans pouvoir être inférieurs à :

- 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans. »

Tableau à remplir pour chaque accueil de loisir périscolaire, souhaitant bénéficier de cette dérogation :

| Horaires | matin | Pause méridienne | Après-midi | Taux dérogatoire Nombre d'heures |
|--|-----------|------------------|---------------|-------------------------------------|
| Exemple : horaires du lundi | 8h00-8h45 | 12h-14h15 | 16h15-18h | |
| Dont horaires avec un taux dérogatoire | 0 | 13h30-14h15 | 0 | 45 mn |
| lundi | | | | |
| Plage horaire avec un taux dérogatoire | | | | |
| mardi | | | | |
| Plage horaire avec un taux dérogatoire | | | | |
| mercredi | | | extrascolaire | |
| Plage horaire avec un taux dérogatoire | | | extrascolaire | |
| jeudi | | | | |
| Plage horaire avec un taux dérogatoire | | | | |
| vendredi | | | | |
| Plage horaire avec un taux dérogatoire | | | | |

Annexe 2

Engagement de l'organisateur d'accueil périscolaire non déclaré à la DDCS 01 à garantir la sécurité des mineurs

Décret du 2 aout 2013 :

« Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées. »

Afin d'assurer la sécurité des mineurs qu'il accueille, l'organisateur s'engage à :

-faire respecter les normes d'encadrement suivantes : un rapprochement des taux d'encadrement réglementaires ; la demande d'extrait de casier judiciaire n°3 de tous les encadrants ; la mise en place d'un plan de formation permettant à terme d'avoir 50% d'une équipe qualifiée et un directeur qualifié ;

- mettre en place les activités sportives dans le respect du code du sport ;

- assurer la coordination des activités scolaires /périscolaires/extrascolaires/familiales par : la désignation d'un référent coordinateur ; l'organisation des temps de transition entre ces différents temps ;

- mettre en place des activités périscolaires ayant une vocation éducative, en lien avec le projet de l'école ;

- informer les familles des conditions de mise en œuvre et des intentions éducatives des temps d'activités périscolaires ;

- accueillir les enfants dans des locaux respectant les normes de sécurité incendie et à effectuer un exercice d'évacuation des locaux une fois par an ;

- mettre en place un suivi sanitaire sur l'accueil par : la mise en place d'une fiche de renseignements médicaux pour chaque enfant ; la définition des modalités d'administration des médicaments ; la tenue d'un cahier d'infirmerie ; la mise en place d'une procédure en cas d'accident ; la mise à disposition d'une trousse à pharmacie ;

- mettre en place des mesures facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap, en lien avec le PAI de l'école ;

- souscrire un contrat d'assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire.

Je soussigné, Madame, Monsieur,, représentant
légal de l'association ou de la collectivitéet organisateur de l'accueil
périscolaire dénommécertifie ces informations exactes.

Fait à

Le.....

Signature de l'organisateur de l'accueil périscolaire et cachet.

Annexe 3



**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE**

**DEMANDE DE DÉROGATION AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR
Pour un ALSH périscolaire fonctionnant plus de 80 jours avec plus de 80 mineurs**

N° D'ENREGISTREMENT DE L'ACCUEIL : _____
NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS : _____ TRANCHES d'AGES _____
NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT : _____

A établir et adresser en double exemplaire à l'appui d'une lettre motivée de l'organisateur.

ÉTAT CIVIL

NOM : _____ PRÉNOM : _____

NOM DE JEUNE FILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : /_/_/_/_/_/_/_/ NATIONALITÉ : _____

PROFESSION : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : /_/_/_/_/_/_/ VILLE : _____

TÉLÉPHONE OU PORTABLE : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

DÉROGATION

DÉROGATION SOLLICITÉE : DU _____ AU _____

(un an maximum renouvelable 3 fois)

LIEU DU SÉJOUR OU DE L'ACCUEIL :

ORGANISATEUR :

ADRESSE :

CODE POSTAL : /__/_/_/_/_/_ / VILLE : _____ Tél. :

NOMBRE D'ENFANTS DECLARÉS : /__/_/_/

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR OBTENIR LE DIPLOME REQUIS : (Préciser lequel et les délais) :

FORMATION

NIVEAU D'ÉTUDES GÉNÉRALES, DIPLOMES :

QUALIFICATION,

SPECIALISATION : _____

B.A.F.D. OBTENU LE : _____ (Joindre une copie du diplôme)

DÉROGATION ANTERIEURE

AVEZ-VOUS DÉJÀ OBTENU UNE DÉROGATION POUR LA DIRECTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE :

SI OUI :

| | |
|--|--|
| DATE D'OBTENTION DE LA DÉROGATION : | |
| | |

| | |
|------------------------------|--|
| DDCS DE : | |
| ORGANISATEUR DE L'ACCUEIL : | |
| DATES : | |
| NOMBRE DE MINEURS ENCADRÉS : | |

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à : _____ Le : _____

Signature : (précédée de la mention « certifié exact »)

| | |
|--|---|
| DÉROGATION | |
| <input type="checkbox"/> Accordée du _____ au _____ <input type="checkbox"/> Refusée, motif : _____ | Bourg-en-Bresse, le : _____ Pour la directrice départementale, Par délégation, l'Inspecteur, Chef de Pôle Patrick CHARNAUX |

Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain
 9 rue de la Grenouillère – 01000BOURG EN BRESSE - Tél : 04 74 32 55 43 – Fax : 04 74 32 55 09
ddcs@ain.gouv.fr